

RCS : LA ROCHE SUR YON

Code greffe : 8501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LA ROCHE SUR YON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2014 B 01065

Numéro SIREN : 804 530 616

Nom ou dénomination : ACCIOR & ASSOCIES

Ce dépôt a été enregistré le 13/03/2020 sous le numéro de dépôt 2865

ACCIOR & ASSOCIES

Société par Actions Simplifiée au capital de 5.191.000 Euros

**Siège social : LES SABLES D'OLONNE (85180) LE CHATEAU D'OLONNE
39 rue Denis Papin**

RCS LA ROCHE SUR YON 804 530 616

-oOo-

EXTRAIT DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

DU 21 FEVRIER 2020

Le 21 Février 2020, à 18 heures 30, au siège social, les actionnaires de la Société « **ACCIOR & ASSOCIES** » Société par Actions Simplifiée au Capital de 5.191.000 Euros, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle.

La convocation a été faite par lettre simple adressée à chaque actionnaire.

Aucune demande de formule de vote par correspondance ou de procuration n'a été reçue ou déposée au Siège Social dans les délais légaux.

Aucune procuration n'a été reçue ou déposée au Siège Social dans les délais légaux.

Les membres de l'Assemblée ont émarginé la feuille de présence en entrant en séance.

L'Assemblée est présidée par le Président :

➤ **Monsieur Olivier CHARRIER**

L'Assemblée désigne pour Secrétaire

➤ *Monsieur RAOUL DAUGER*

La feuille de présence est vérifiée, puis arrêtée et certifiée exacte par le Bureau qui constate que les actionnaires présents, ou représentés possèdent *51910* actions sur les 51.910 actions formant le capital et ayant droit de vote sur toutes questions figurant à l'ordre du jour.

Monsieur le Président déclare que l'Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et adopter les résolutions proposées dans les conditions fixées par les statuts.

Monsieur le Président constate que la société BRG AUDIT ASSOCIES, Commissaire aux Comptes, dûment convoqué est absent excusé.

Le Président met à la disposition des actionnaires :

- le rapport du Président ;
- le rapport sur les comptes annuels de la société BRG AUDIT ASSOCIES, Commissaire aux Comptes, et son rapport spécial sur les conventions visées à l'article L 227-10 du code de commerce ;
- les comptes annuels arrêtés au 30 septembre 2019 ;
- le texte des résolutions soumises à l'Assemblée ;
- une copie de la lettre de convocation adressée à chaque actionnaire ;
- la copie de la lettre recommandée de convocation du Commissaire aux Comptes avec l'avis de réception ;
- la feuille de présence.

Monsieur le Président indique que les documents devant être mis à la disposition des actionnaires l'ont été dans les délais légaux et que les rapports du Commissaire aux Comptes ont été mis à la disposition des actionnaires au siège social.

A la demande du Président, l'Assemblée lui donne acte de ces déclarations.

Le Président rappelle l'ordre du jour :

- Rapport de gestion présenté par le Président sur l'exercice clos le 30 septembre 2019 et rapport sur les comptes annuels du Commissaire aux Comptes sur sa mission ;
- Examen et approbation des comptes de l'exercice écoulé, affectation des résultats ;
- Rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article L.227-10 du code de commerce et approbation desdites conventions ;
- Renouvellement des mandats des Commissaires aux Comptes titulaire et suppléant ;
- Formalités de publicité, pouvoirs.

Lecture est ensuite donnée du rapport du Président, puis des rapports de la société BRG AUDIT ASSOCIES, Commissaire aux Comptes.

Puis, lecture est faite des résolutions proposées au vote des actionnaires.

Enfin, la discussion est ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

(la suite inutile jusque)

QUATRIEME RESOLUTION - RENOUELEMENT DES MANDATS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

L'Assemblée Générale décide de ne pas renouveler les mandats de :

- La société **BRG AUDIT ASSOCIES**
Exerçant à MERIGNAC (33700) 174 Avenue du Truc
Commissaire aux Comptes titulaire

et

- **Monsieur Pierre GOGUET**
Exerçant à MERIGNAC (33700) 174 avenue du Truc
Commissaire aux Comptes suppléant

L'Assemblée générale décide, en application des dispositions de l'articles L.823-I du Code de Commerce, de nommer en qualité de Commissaire aux Comptes :

- **La société EXCO ECAF**
Exerçant à MERIGNAC (33700) 174 Avenue du Truc
Représentée par Monsieur Antoine COCHET

pour une durée de six exercices prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 Septembre 2025.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

La société EXCO ECAF représentée par Monsieur Antoine COCHET a déclaré par courrier du 11 février 2020, accepter cette nomination si celle-ci était confirmée par la présente Assemblée Générale.

Monsieur Antoine COCHET ès-qualités déclare que la société EXCO ECAF ne fait l'objet d'aucune interdiction ni d'aucune incompatibilité l'empêchant d'exercer lesdites fonctions.

CINQUIEME RESOLUTION - FORMALITES DE PUBLICITE - POUVOIRS

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'effectuer au Greffe du Tribunal de Commerce :

1°- le dépôt des documents prévus à l'article L 232-23 du Code de Commerce, savoir :

- le bilan, le compte de résultat, l'annexe,
- le rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels,
- la proposition d'affectation des résultats adoptée par l'Assemblée Générale Ordinaire.

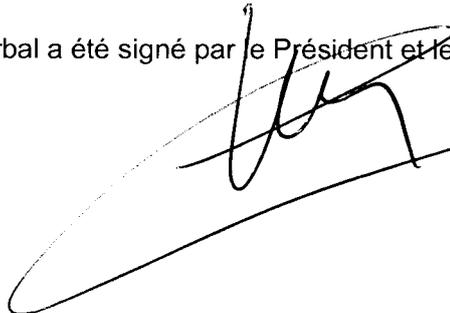
2°- les formalités consécutives au changement de Commissaire aux Comptes.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

-oOo-

Plus rien n'étant à délibérer, la séance est levée,

Et le présent procès-verbal a été signé par le Président et le Secrétaire.

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke at the bottom, positioned over the text of the document.